

Département du Var

**MAIRIE  
DE  
SAINT-ZACHARIE**



1, cours Louis Blanc  
83640 SAINT-ZACHARIE  
Tél. 04.42.32.63.32

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le 15/12/2022

ID : 083-218301208-20221212-034122022-AU

REPUBLICAINE  
Pierrefeuille

## DECISION MUNICIPALE N° 034/12/2022

Le Maire de la Commune de Saint-Zacharie (Var),

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération municipale n° 04/06 en date du 1<sup>er</sup> avril 2022 :

- Approuvant le versement d'une subvention exceptionnelle.
- Ouvrant un crédit de 9.800 € au compte 6574 (subvention de fonctionnement aux associations).
- Autorisant le Maire à procéder à l'utilisation de ce montant par décision modificative.

**Considérant** que chaque année la Commune octroie, à de nombreuses associations, des subventions pour les accompagner financièrement dans leur fonctionnement ;

**Considérant** la demande d'aide exceptionnelle de la Directrice de l'établissement scolaire élémentaire pour participer au financement de la classe de neige des CM2, suite à une aide réduite de la Région ;

**Considérant** la volonté de la commune de participer à ce séjour pédagogique ;

### DECIDE

**Article 1 :** De verser à la coopérative scolaire de l'école élémentaire, la somme de 2.500 €, afin d'accompagner financièrement cette association.

**Article 2 :** Mme la Directrice des Affaires Générales et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat.

Fait à Saint-Zacharie, le 12 décembre 2022

**Le Maire,**



**Jean-Jacques COULOMB**